

---

---

**N° 1997-1434 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Acquisition, à titre gratuit, de divers biens appartenant à la SERL et situés dans la ZAC "de la Gare de Lyon Part-Dieu" - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 février 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par arrêté préfectoral en date du 30 août 1979, a été créée la ZAC "de la Gare de Lyon Part-Dieu" dont le dossier de réalisation ainsi que le plan d'aménagement de zone (PAZ) et son règlement ont été approuvés le 26 janvier 1981.

Le conseil de communauté, au cours de sa séance du 18 septembre 1981, a concédé, par voie de convention, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), la réalisation des aménagements prévus dans ladite ZAC.

Depuis lors, le périmètre de la ZAC "de la Gare de Lyon Part-Dieu" ayant été étendu à plusieurs reprises et le PAZ modifié ainsi que le programme des équipements publics, il s'est avéré nécessaire de proroger, par divers avenants, la durée de la concession consentie à la SERL, soit jusqu'au 31 décembre 2000, délai approuvé par délibération en date du 3 avril 1995.

Dans ces conditions, je vous sou mets le traité aux termes duquel la SERL céderait gratuitement, à la Communauté urbaine, divers biens compris dans le périmètre de la ZAC "de la Gare de Lyon Part-Dieu" entre le cours Lafayette et la rue Paul Bert à Lyon 3° et destinés à être incorporés au domaine public communautaire.

Il s'agit de vingt parcelles de terrain couvrant une superficie globale de 12 867 mètres carrés, à usage de voies et de places publiques, ainsi que les quatre volumes désignés ci-après :

<b>Volumes</b>	<b>Références cadastrales et superficie des parcelles constituant l'assiette des volumes</b>	<b>Date acte propriété SERL</b>	<b>Destination</b>
<b>2</b>	Section EM n° 45 - 722 mètres carrés	28 avril 1986	trémie pour taxis
<b>1</b>	Section EM n° 227 - 176 mètres carrés	20 décembre 1990	débord du parc de stationnement en sous-sol
<b>2</b>	Section EM n° 187 - 193 mètres carrés	10 octobre 1986	place, espace et passage publics
<b>5</b>	Section EM n° 156 à 159 - 7 188 mètres carrés	10 octobre 1986	place, espace et passage publics

**B - Propose** d'approuver ledit traité de cession et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et destiné à permettre la régularisation de cette affaire ;

Vu ledit traité de cession ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 août 1979 ;

Vu les délibérations d'un précédent conseil en date des 26 janvier et 18 septembre 1981 ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 3 avril 1995 ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**Approuve** ledit traité de cession et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,